

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE BELGIQUE

Bruxelles, 25 / 19 04

n° 5021/0

A M. Langens

OBJET :

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que la résolution de la Commission directrice n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les collections de l'État, d'un tableau qui fait l'objet de votre lettre du 23 ct

ANNEXE

Cet ouvrage que nous tenons, Monsieur, à votre disposition, pourra être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue du Musée, n° 9, contre la remise d'un récépissé.

Veillez agréer, M. *Musee*, l'assurance de notre considération distinguée.

Expédié le

NOTES :

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

Le Secrétaire,

RECÉPISSÉ

Je reconnais avoir repris possession de / ouvrage..... soumis à
l'examen de la Commission Directrice des Musées royaux de Peinture et de
Sculpture de Belgique, et faisant l'objet de sa communication n° 5731 / 3 en
date du 25 janvier 1905 —

Bruxelles, le J. Langenveld.

Bruxelles, le 23 Janvier 1905.

8

A Messieurs les Président et Membres de la Commission des
Musées Royaux de Belgique
à Bruxelles

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous soumettre un admirable
petit tableau peint par Antoine Van Dyck - dont je garantis
l'authenticité - représentant le Christ en Croix.

Si, comme je n'en doute pas, vous appréciez la
haute valeur artistique de cette belle œuvre - dont le musée
de Bruxelles ne possède aucun exemplaire - je consentirais
à céder ce tableau moyennant la somme de cinq mille francs.

Agitez, Messieurs, l'assurance de ma considération
distinguée

Tsivore Langveld

70 rue du Moulin

H. Jans - 7 - Monde

RECÉPISSÉ

Je reconnais avoir repris possession de ouvrage..... soumis à
l'examen de la Commission Directrice des Musées royaux de Peinture et de
Sculpture de Belgique, et faisant l'objet de sa communication n° 5131/3 en
date du 10 janvier 1905.....

Bruxelles, le

Isidore Langereel

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE BELGIQUE

Bruxelles, 10/7 1905

n° 5031 / 8.

OBJET :

A M^r Langhele

40. Rue du Moulin

E

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que la résolution de la Commission directrice n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les collections de l'État, d'un tableau

qui fait l'objet de votre lettre du 8/6

Cet ouvrage que nous tenons, Monsieur, à votre disposition, pourra être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue du

Musée, n° 9, contre la remise d'un récépissé. Veuillez agréer, M^r Langhele, l'assurance de notre considération distinguée.

ANNEXE

Expédié le

NOTES :

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

Le Secrétaire,

ENTRÉE ET ENREGISTRÉE

le 9 / 1905

Sous le n° 5051 / 3

St-Jepp. ten-wode, le 8-1-05

à Messieurs les Membres de la Commission
du Musée,

J'ai l'honneur de vous
présenter un tableau historique, représentant
le service funèbre de Sa Majesté la
Reine Marie Louise dans l'ancienne
église de Locken, peint par
Jean B^{te} Van Moere étant le
seul spécimen existant. La date
des funérailles est de 1850.

Je laisse le tableau pour
le prix de trois cents francs.

Espérant recevoir une réponse
favorable, veuillez recevoir mes très
sincères salutations.

Andon Langweld

70, Rue du Moulin